

Formation de formateurs "Mentor" PROSCeSS*

SEPTEMBRE 2026 À MARS 2027



Organisée par le Pôle Ressources National Sport-Santé du ministère chargé des sports, l'équipe PROSCeSS et le CREPS Auvergne-Rhône de Vichy



LE FORMATEUR MENTOR PROSCeSS

- Contribue activement au déploiement du programme innovant de promotion de la santé au sein du club sportif
- Aide à la transformation des clubs sportifs grâce à la démarche et aux outils développés par l'équipe de recherche PROSCeSS
- Forme des mentors qui accompagneront des référents santé au sein des clubs de sport
- Participe à la communauté de pratique des Mentors PROSCeSS et au maillage national à local.

LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES SONT LES SUIVANTS (EC=ETRE CAPABLE) :

- EC comprendre les fondamentaux de la promotion de la santé
- EC appréhender les politiques de différents secteurs soutenant la promotion de la santé dans le sport en France, leur gouvernance et maillage territorial
- EC maîtriser la démarche PROSCeSS et ses outils
- EC adopter une posture professionnelle d'accompagnement des organisations sportives
- EC accompagner les clubs et former des mentors PROSCeSS.

PUBLICS VISES

- Cadres techniques ou dirigeants au sein d'une organisation sportive
 - Titulaire d'une licence / master en STAPS
 - Titulaire d'une licence en santé ou sciences humaines et social
 - Titulaire d'un diplôme sportif BPJEPS / DEJEPS / DESJEPS (ou équivalent)
- Professionnels de la promotion de la santé

CONDITIONS D'ACCÈS ET PRÉREQUIS DE LA FORMATION

- Avoir finalisé le MOOC PROSCeSS et obtenu l'attestation de réussite
- Avoir déjà donné des formations et maîtriser le cadre pédagogique de formateur

POINTS FORTS DE LA FORMATION

- Organisation pédagogique innovante et très interactive (ludopédagogique, vidéos, jeux de rôle)
- Des formateurs institutionnels et universitaires expérimentés
- Des contenus basés sur des données probantes issus de publications scientifiques nationales et internationales



DEVENIR FORMATEUR DE MENTORS PROSCeSS

Promotion de la santé au sein des clubs sportifs

DÉROULÉ DE LA FORMATION

Formation basée sur le principe de l'alternance entre théorie et pratique :

- Au CREPS : 72 heures (3 semaines: S1: 28h, S2: 28h, S3: 16h)
- Au sein d'une association : mise en pratique d'une formation mentor de 12 heures dans une organisation sportive

Contenu de la formation**

- Semaine 1 : semaine 40 (28 septembre au 2 octobre 2026)
 - Politiques soutenant la promotion de la santé au sein des clubs
 - Organisation de la formation mentor
 - Posture professionnelle
- Semaine 2 : semaine 48 (23 au 27 novembre 2026)
 - Principes généraux de la promotion de la santé
 - La spécificité de la démarche PROSCeSS
 - Outils et critères de qualité
- Mise en pratique : 2 jours entre le 30 novembre 2026 et le 12 mars 2027
 - Au sein d'une organisation sportive ou de santé, voire d'autres secteurs
 - En binôme de deux participants à la formation
- Semaine 3 : semaine 11 (16 au 18 mars 2027)
 - Partage d'expérience et d'apprentissage
 - Evaluation de la formation mentors à partir de séquences vidéo
 - Entretien réflexif et analyse de données
 - Retour sur l'évaluation de la formation

*PROSCeSS: Promotion de la Santé au sein des Clubs Sportifs

**Le calendrier de formation est un prévisionnel et peut-être réévalué en tout temps



Informations en un
clic!



PROSCeSS
PRomotion de la Santé dans les ClubS Sportifs

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

**Coordonnatrice administrative du
Département Formation
CREPS Auvergne-Rhône-Alpes / Vichy
Laëtitia GUGLIELMINI - 04 70 59 53 33
laetitia.guglielmini@creps-vichy.sports.gouv.fr**

CONTACTS PÉDAGOGIQUES :

**Chargé de mission PRNSS
Thierry FAUCHARD - 06 30 39 69 75
thierry.fauchard@creps-vichy.sports.gouv.fr**

**Professeure universitaire
Aurélien VAN HOYE - 06 71 08 08 76
aurelie.van-hoye@univ-lorraine.fr**